

Les visites en hospitalisation sont autorisées :

Conformément à l'instruction du 22 janvier 2022 (LOI n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique), les visites en hospitalisation sont à nouveau autorisées selon les principes généraux d'organisation des visites de l'établissement.

Le visiteur s'engage à respecter les gestes et mesures permettant de prévenir le risque de contamination croisée de l'infection à Coronavirus (Covid-19).

Principes généraux d'organisation des visites:

- Les visites peuvent avoir lieu du lundi au dimanche selon les conditions suivantes:

Services de MEDECINE / SURVEILLANCE CONTINUE	Service de SOINS DE SUITE ET READAPTATION	SOINS INTENSIFS
14H30-19H30	11H30 à 19H30	14H30-19H30
2 personnes maximum à la fois	2 personne maximum à la fois	1 personne maximum à la fois

- La présentation d'un **pass sanitaire complet** sera demandée à chaque visiteur à l'entrée de l'établissement (Rez-de-chaussée)

Respect des gestes et mesures barrières:



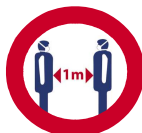
Port d'un masque obligatoire dès l'entrée, dans l'enceinte de la clinique ET dans la chambre du patient



Lavage et désinfection des mains très régulièrement
Notamment à l'entrée dans l'établissement et à chaque entrée et sortie de chambre.



Il est interdit d'amener des denrées alimentaires et boissons lors des visites en chambre.
Dans la chambre, merci de déposer vos effets personnels (sacs, veste...) sur la chaise.



Les règles de **distanciation sociale** doivent être respectées.

Recommandations

En cas de signe évocateur d'une infection à Coronavirus ET/OU notion de contact avec une personne atteinte par l'infection Coronavirus



Les visiteurs sont invités à reporter leur venue et à contacter leur médecin.